



Regroupement familial sur place

Par **jesh**, le **30/09/2009** à **09:32**

Bonjour,
Mon mari a déposé une demande de regroupement familial sur place en ma faveur .
L'avis du préfet est favorable et j'ai déjà passé la visite médicale à l'OFII. Il me reste à déposer le dossier de demande de changement de statut à la préfecture puisqu'avant j'avais un titre de séjour étudiant. Mais, voilà, nous allons déménager, est-ce que ça aurait une répercussion sur mon dossier, est-ce que nous allons avoir une nouvelle visite de l'OFII à notre nouvelle adresse?
Cela ne nous posera pas de problème particulier au niveau du logement puisque nous allons déménager dans une maison plus grande, mais est-ce que cela ne va pas retarder la délivrance de mon titre de séjour?
Je vous remercie d'avance pour votre réponse.
A bientôt.

Par **kermoucha**, le **03/03/2010** à **16:31**

Bonjour,
Est-ce que au moment où vous avez eu la réponse du préfet vous étiez en situation régulière? combien de temps a pris cette procédure? mon mari et moi aimerions entamer cette procédure sauf que mon titre de séjour va expirer en juin 2010! ai-je le droit de demander un récépissé ? Merci de me répondre

Par **mlou**, le **19/03/2010** à **14:55**

Bonjour, tout d'abord félicitations pour le regroupement familial de Jesh, je suis un peu nouvelle sur le site. Je voudrais savoir combien de temps ça a mis entre le dépôt de RF et la réponse pour vous, ainsi que le département où vous êtes ?
Merci d'avance